

**Zeitschrift:** Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses

**Herausgeber:** Chemins de fer fédéraux suisses

**Band:** - (1994)

**Rubrik:** Résultats financiers

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Compte de résultats d'entreprise

Le compte de résultats d'entreprise se solde par un déficit de 198,1 MFr, les produits s'inscrivant à 6 346,7 MFr et les charges à 6 544,8 MFr.

Réduit aux postes principaux, le compte de résultats d'entreprise se présente comme il suit:

1 Compte de résultats d'entreprise	Compte 1993 MFr	Budget 1994 MFr	Compte 1994 MFr	Déférence comptes 94/93 MFr	%
<b>Produits</b>					
Trafic voyageurs	1 693,0	1 752,4	1 702,1	9,1	0,5
Trafic marchandises	1 185,6	1 251,7	1 122,5	- 63,1	- 5,3
Prestations d'exploitation	158,3	161,4	149,8	- 8,5	- 5,4
Indemnité de la Confédération	824,0	830,0	830,0	6,0	0,7
– Trafic voyageurs régional	725,0	725,0	725,0	—	.
– Ferroulage	99,0	105,0	105,0	6,0	6,1
Produits de transport	3 860,9	3 995,5	3 804,4	- 56,5	- 1,5
Rendement locatif des biens-fonds	203,9	201,5	220,4	16,5	8,1
Produits accessoires	405,7	372,9	407,7	2,0	0,5
Prestations propres pour le compte des investissements	314,5	297,4	310,8	- 3,7	- 1,2
Prestations propres pour AlpTransit	3,6	7,6	6,2	2,6	72,2
Prestations pour ordres de magasin	77,6	76,0	75,7	- 1,9	- 2,4
Prestations pour le CRI <sup>1)</sup>	1 296,9	1 417,6	1 399,0	102,1	7,9
Prélèvements sur les réserves	—	—	2,0	2,0	.
Produits hors exploitation et extraordinaires	116,1	95,7	120,5	4,4	3,8
<b>Total des produits</b>	<b>6 279,2</b>	<b>6 464,2</b>	<b>6 346,7</b>	<b>67,5</b>	<b>1,1</b>
<b>Charges</b>					
Charges de personnel	3 537,4	3 609,1	3 516,9	- 20,5	- 0,6
Dépenses de choses	1 273,0	1 363,3	1 286,1	13,1	1,0
Amortissements	714,9	783,3	743,9	29,0	4,1
Intérêts	620,9	682,7	664,0	43,1	6,9
Investissements non activables	211,6	215,0	290,1	78,5	37,1
Contribution versée à la Confédération pour l'infrastructure	—	—	—	—	.
Constitution de réserves	—	1,0	3,6	3,6	.
Charges hors exploitation et extraordinaires	19,4	13,8	40,2	20,8	107,2
<b>Total des charges</b>	<b>6 377,2</b>	<b>6 668,2</b>	<b>6 544,8</b>	<b>167,6</b>	<b>2,6</b>
<b>Déficit</b>	<b>98,0</b>	<b>204,0</b>	<b>198,1</b>	<b>100,1</b>	<b>102,1</b>

<sup>1)</sup> CRI = Compte de résultats de l'infrastructure

Comparativement aux comptes de 1993, il a été possible d'améliorer de 67,5 MFr (1,1%) le total des produits, qui s'inscrit dès lors à 6 346,7 MFr. La plupart des positions produits ont pu être améliorées ou à peu près maintenues. Seuls le trafic marchandises et les

prestations d'exploitation sont restés inférieurs aux valeurs de l'exercice précédent. D'une année à l'autre, l'ensemble des charges, de 6 544,8 MFr, a augmenté de 167,6 MFr (2,6%). Il est réjouissant de constater que, pour la première fois depuis 17 ans, les charges de

personnel sont restées en deçà des chiffres de l'exercice précédent. Dans les dépenses de choses, l'accroissement a pu être limité à 1%. En revanche, les investissements non activables se sont accrus de 37,1% en raison du

volume élevé des travaux décompacts. Il a néanmoins été possible de maintenir l'ensemble des charges au-dessous des prévisions (-1,9%). La charge financière de la Confédération (déficit compris) s'élève à 2 427,1 MFr (+9,4%). Ce

montant comprend l'indemnité compensatrice pour les prestations de service public, de 830 MFr, et la prestation pour l'infrastructure, de 1 399 MFr.

## Produits

2   Produits de transport	Compte 1993 MFr	Budget 1994 MFr	Compte 1994 MFr	Différence comptes 94/93 MFr	Différence comptes 94/93 %
<b>Trafic voyageurs</b>	<b>1 693,0</b>	<b>1 752,4</b>	<b>1 702,1</b>	<b>9,1</b>	<b>0,5</b>
Trafic régional et d'agglomération	374,2	375,3	376,8	2,6	0,7
Trafic longues distances Suisse	971,9	1 018,7	1 001,1	29,2	3,0
Trafic international	342,4	353,8	319,7	- 22,7	- 6,6
Trafics spéciaux	4,5	4,6	4,5	—	.
<b>Trafic marchandises</b>	<b>1 185,6</b>	<b>1 251,7</b>	<b>1 122,5</b>	<b>- 63,1</b>	<b>- 5,3</b>
Cargo Rail Suisse	614,9	584,3	594,8	- 20,1	- 3,3
Cargo Transit	268,1	323,5	258,6	- 9,5	- 3,5
Cargo Domicile, trafics spéciaux, poste, CSC	302,6	343,9	269,1	- 33,5	- 11,1
<b>Prestations d'exploitation pour les chemins de fer</b>	<b>158,3</b>	<b>161,4</b>	<b>149,8</b>	<b>- 8,5</b>	<b>- 5,4</b>
Service commun	117,5	120,6	111,3	- 6,2	- 5,3
Service des trains et de la traction	27,9	28,3	28,7	0,8	2,9
Autres	12,9	12,5	9,8	- 3,1	- 24,0
<b>Indemnité de la Confédération</b>	<b>824,0</b>	<b>830,0</b>	<b>830,0</b>	<b>6,0</b>	<b>0,7</b>
Trafic voyageurs régional	725,0	725,0	725,0	—	.
Ferroulage	99,0	105,0	105,0	6,0	6,1
<b>Total</b>	<b>3 860,9</b>	<b>3 995,5</b>	<b>3 804,4</b>	<b>- 56,5</b>	<b>- 1,5</b>

### Trafic voyageurs

Malgré la chute du trafic international, le trafic voyageurs fait ressortir une légère progression de 9,1 MFr comparativement à 1993, s'inscrivant à 1 702,1 MFr. Globalement, 264,5 millions de voyageurs ont parcouru 12,1 milliards de kilomètres. Suite à l'augmentation identique du nombre de personnes et des voyageurs-kilomètres (3,6%), la distance moyenne parcourue est restée stable. Dans l'ensemble, les produits, qui ont dépassé pour la première fois la barre de 1,7 milliard de francs, ont permis de réaliser un résultat record.

Les produits du «Trafic longues distances Suisse», de 1 001,1 MFr,

sont supérieurs de 29,2 MFr à ceux de l'exercice précédent. Les produits du «Trafic régional et d'agglomération» ont aussi progressé (+2,6 MFr), en dépit de la transformation de plusieurs tronçons de lignes en services d'autobus. L'abonnement général poursuit son essor. A la fin de 1994, 143 000 voyageurs étaient en possession d'un AG (+19,5%). A la même date, 1,78 million d'abonnements demi-tarif étaient en circulation, dont 123 000 Rail Cards (combinaison avec une carte de crédit).

Le «Trafic international» pâtit du cours élevé du franc suisse et de la forte concurrence du trafic aérien. C'est pourquoi ce secteur a dû

enregistrer une baisse des recettes de 22,7 MFr (6,6%).

### Trafic marchandises

Le trafic marchandises est marqué par l'évolution contradictoire des tonnages et des produits. En regard de l'augmentation des tonnages de 3,4 millions de tonnes (7,7%), l'on constate une diminution des produits de 63,1 MFr (5,3%). La présence accrue sur le marché et une situation économique améliorée ont influencé Cargo-Rail, qui, surtout dans les matériaux de construction, a pu acheminer des tonnages supplémentaires. Dans les autres segments de transport

(les exportations, notamment), le volume a toutefois régressé ou, en raison de la concurrence acharnée, n'a pu se maintenir qu'en échange de concessions sur les prix.

Le principal accroissement est enregistré dans le trafic de transit, où l'ouverture du couloir ferroviaire a permis d'importantes améliorations de la production. Les tonnages du trafic combiné ont augmenté de 22,5%. L'effritement des prix pour le trafic international à travers les Alpes ainsi que des concessions de prix dues au cours élevé du franc suisse ont cependant occasionné une baisse des recettes de 9% par rapport à 1993. En revanche, les produits du transit par wagons complets, de 174,3 MFr, ont pu se maintenir au niveau de l'exercice précédent.

Dans le trafic Cargo Domicile, au prix d'un recul des produits, il a été possible de freiner la régression conjoncturelle des tonnages. Le budget s'est révélé par trop optimiste. A partir de 1995, le produit Cargo Domicile sera offert par CDS SA.

#### *Prestations d'exploitation*

Les produits des prestations d'exploitation pour d'autres chemins de fer ont diminué de 8,5 MFr (5,4%) comparativement à 1993. Au chapitre du service commun, les chemins de fer aboutissants ont profité des mesures de rationalisation prises par les CFF dans les gares communes. Par ailleurs, le recul des prestations des voitures-lits a entraîné une baisse des produits de 3,1 MFr.

#### *Indemnité pour les prestations en faveur de l'économie générale*

A titre d'indemnité pour les prestations de service public qu'elle a commandées, la Confédération a versé 830 MFr aux CFF. Des mesures ciblées (suppression de certains trains peu fréquentés et transformations en services d'autobus) ont permis de limiter à 725 MFr l'indemnité pour le trafic voyageurs régional. Les coûts du nouveau couloir ferroviaire sont compris dans l'indemnité de 105 MFr pour le ferroviaire.

**3****Rendement locatif des biens-fonds**

Loyers fixes  
Loyers basés sur le chiffre d'affaires  
Rentes de droits de superficie  
Autres loyers

Total

	Compte 1993 MFr	Budget 1994 MFr	Compte 1994 MFr	Différence comptes 94/93 MFr	Différence comptes 94/93 %
Loyers fixes	62,1	64,3	69,6	7,5	12,1
Loyers basés sur le chiffre d'affaires	108,8	112,7	113,8	5,0	4,6
Rentes de droits de superficie	16,1	17,2	20,5	4,4	27,3
Autres loyers	16,9	7,3	16,5	- 0,4	- 2,4
<b>Total</b>	<b>203,9</b>	<b>201,5</b>	<b>220,4</b>	<b>16,5</b>	<b>8,1</b>

Par rapport à l'exercice précédent, il a été possible de relever de 16,5 MFr (8,1%) le rendement locatif des biens-fonds. De ce montant, 7,5 MFr concernent les loyers fixes réalisés grâce à une adaptation des loyers et à la location de halles marchandises devenues superflues. Les loyers basés sur le chiffre d'affaires ont progressé de 5 MFr, s'établissant à

113,8 MFr, grâce à des heures d'ouverture plus longues et à de nouveaux magasins dans des gares. Des nouveaux contrats, l'adaptation de contrats existants ainsi que le transfert des contrats en droit de superficie de la Caisse de pensions et de secours dans le portefeuille des biens-fonds des CFF ont procuré un surcroît de produits de 4,4 MFr (27,3%).

**Produits accessoires**

	Compte 1993 MFr	Budget 1994 MFr	Compte 1994 MFr	Déférence comptes 94/93 MFr	Déférence comptes 94/93 %
<b>Personnel détaché</b>	<b>3,6</b>	<b>3,9</b>	<b>4,9</b>	<b>1,3</b>	<b>36,1</b>
Etzelwerk AG	3,2	3,2	3,1	- 0,1	- 3,1
Autres détachés	0,4	0,7	1,8	1,4	
<b>Prestations de service pour des tiers</b>	<b>26,8</b>	<b>29,7</b>	<b>26,0</b>	<b>- 0,8</b>	<b>- 3,0</b>
Service d'agence de la CNA	5,8	5,3	5,5	- 0,3	- 5,2
Gérances	4,5	5,8	5,3	0,8	17,8
Autres prestations de services	16,5	18,6	15,2	- 1,3	- 7,9
<b>Livraisons et autres prestations pour des tiers</b>	<b>131,7</b>	<b>107,6</b>	<b>128,7</b>	<b>- 3,0</b>	<b>- 2,3</b>
<b>Locations</b>	<b>55,8</b>	<b>46,8</b>	<b>50,9</b>	<b>- 4,9</b>	<b>8,8</b>
Véhicules	33,8	36,5	30,5	- 3,3	9,8
Diverses locations	22,0	10,3	20,4	- 1,6	7,3
<b>Ventes d'énergie</b>	<b>49,4</b>	<b>40,9</b>	<b>53,3</b>	<b>3,9</b>	<b>7,9</b>
<b>Change</b>	<b>26,8</b>	<b>28,0</b>	<b>28,7</b>	<b>1,9</b>	<b>7,1</b>
<b>Divers produits</b>	<b>111,6</b>	<b>116,0</b>	<b>115,2</b>	<b>3,6</b>	<b>3,2</b>
Provisions	25,8	28,7	28,3	2,5	9,7
Taxes	0,9	1,0	1,9	1,0	111,1
Ventes d'imprimés	8,4	8,9	7,8	- 0,6	- 7,1
Intérêts actifs et divers produits financiers	17,3	10,0	18,8	1,5	8,7
Produits d'installations supprimées	9,8	13,5	18,3	8,5	86,7
Participations aux frais, contributions et autres produits	49,4	53,9	40,1	- 9,3	- 18,8
<b>Total</b>	<b>405,7</b>	<b>372,9</b>	<b>407,7</b>	<b>2,0</b>	<b>0,5</b>

Les produits accessoires, de 407,7 MFr, correspondent à peu près au montant de 1993 (+0,5%); ils sont toutefois supérieurs de 34,8 MFr aux prévisions. Un taux élevé de production propre a permis des ventes supplémentaires dans le secteur de l'énergie (+3,9 MFr). De plus, grâce à un nouveau système de transfert de fonds et à des marges plus élevées entre les achats et les ventes, il a été possible d'améliorer encore les produits du change. Dans les divers produits, la plus grande augmentation (8,5 MFr) concerne les produits d'installations supprimées, dus à l'apurement du porte-

feuille des biens-fonds et à la vente du bateau «Friedrichshafen».

En revanche, les produits des «Participations aux frais/contributions» sont nettement inférieurs (-9,3 MFr, soit 18,8%), consécutivement à la baisse des contributions versées par la Confédération et les Cantons pour les professions OFIAMT (moins d'apprentis) et à des contributions moins élevées aux coûts d'entretien et de modification d'équipements et de véhicules. Suite au recul des locations de wagons en trafic international, les produits de la location de véhicules sont également en régression (-3,3 MFr ou 9,8%).

5

**Autres postes de produits**

	Compte 1993 MFr	Budget 1994 MFr	Compte 1994 MFr	Déférence comptes 94/93 MFr	Déférence comptes 94/93 %
Prestations propres pour le compte des investissements	314,5	297,4	310,8	- 3,7	- 1,2
Prestations propres pour AlpTransit	3,6	7,6	6,2	2,6	72,2
Prestations pour ordres de magasin	77,6	76,0	75,7	- 1,9	- 2,4
Prestations pour le compte de résultats de l'infrastructure	1 296,9	1 417,6	1 399,0	102,1	7,9
Prélèvements sur les réserves	—	—	2,0	2,0	
Produits hors exploitation et extraordinaires	116,1	95,7	120,5	4,4	3,8

Les prestations propres pour le compte des investissements, de 310,8 MFr, sont restées légèrement inférieures à celles de l'exercice précédent, ce qui correspond au faible recul du volume des investissements. En revanche, les prestations propres pour AlpTransit ont progressé de 2,6 MFr par rapport à 1993, pour s'inscrire à 6,2 MFr.

Les prestations débitées au compte de résultats de l'infrastructure s'élèvent à 1461 MFr. Après déduction de 62 MFr afin d'éviter une double imputation de la Confédération au titre de l'indemnité compensatrice pour le ferroulage, une somme de 1399 MFr est créditee aux produits du compte de résultats d'entreprise. D'une année à l'autre, les prestations pour ordres de magasin ont diminué de 1,9 MFr pour s'établir à 75,7 MFr.

Une somme de 2 MFr a été prélevée sur les réserves, à savoir:  
 - 1 MFr sur le fonds «Transport de marchandises dangereuses» pour indemniser des propriétaires de wagons de particuliers (remplacement de bogies insuffisants sur le plan technique)  
 - 1 MFr sur la réserve obligatoire «pour avoirs d'effets d'uniforme non retirés» (recul des avoirs)

Les produits hors exploitation et extraordinaires, dont le montant de 120,5 MFr dépasse de 3,8 % celui de l'exercice précédent, concernent essentiellement la part de bénéfice bonifiée en 1994 au titre des opérations de location-vente sur matériel roulant (45 MFr).

## Charges

<b>6 Charges de personnel</b>	Compte 1993 MFr	Budget 1994 MFr	Compte 1994 MFr	Déférence comptes 94/93 MFr	%
<b>Traitements</b>	<b>2 494,6</b>	<b>2 510,3</b>	<b>2 425,8</b>	<b>- 68,8</b>	<b>- 2,8</b>
Traitements, allocation de renchérissement comprise	2 516,4	2 542,8	2 459,3	- 57,1	- 2,3
Autres éléments des traitements	4,6	4,0	3,7	- 0,9	- 19,6
A déduire: participations de tiers	- 26,4	- 36,5	- 37,2	- 10,8	- 40,9
<b>Allocations et indemnités</b>	<b>319,5</b>	<b>325,8</b>	<b>308,9</b>	<b>- 10,6</b>	<b>- 3,3</b>
Indemnités de résidence et allocations de séjour à l'étranger	141,1	136,8	133,9	- 7,2	- 5,1
Allocations pour enfants	59,0	59,2	59,9	0,9	1,5
Gratifications pour ancienneté de service	11,3	12,4	9,9	- 1,4	- 12,4
Indemnités pour service du dimanche	35,4	37,7	33,7	- 1,7	- 4,8
Indemnités pour service irrégulier	7,1	7,4	6,7	- 0,4	- 5,6
Indemnités pour service de nuit	56,0	59,3	53,3	- 2,7	- 4,8
Autres allocations et indemnités	9,6	13,0	11,5	1,9	19,8
<b>Contributions aux assurances du personnel</b>	<b>405,5</b>	<b>428,2</b>	<b>403,1</b>	<b>- 2,4</b>	<b>- 0,6</b>
Caisse de pensions et de secours (contributions périodiques)	134,8	140,2	134,2	- 0,6	- 0,4
AVS/AI/APG/AC	159,9	178,8	156,6	- 3,3	- 2,1
Assurance-accidents	72,7	74,5	74,4	1,7	2,3
Caisse de pensions et de secours (versements uniques)	48,9	46,7	48,5	- 0,4	- 0,8
Autres	0,8	0,5	0,6	- 0,2	- 25,0
A déduire: Participation du personnel à l'assurance ANP	- 11,6	- 12,5	- 11,2	0,4	3,4
<b>Versements complémentaires pour les assurances du personnel (CPS)</b>	<b>317,8</b>	<b>344,8</b>	<b>379,1</b>	<b>61,3</b>	<b>19,3</b>
Intérêt sur le déficit technique de la réserve mathématique de la CPS	143,8	155,1	154,6	10,8	7,5
Amortissement de la charge supplémentaire grevant la réserve mathématique de la CPS	158,8	173,7	152,5	- 6,3	- 4,0
Mises à la retraite administrative	15,2	16,0	72,0	56,8	373,7
<b>Total</b>	<b>3 537,4</b>	<b>3 609,1</b>	<b>3 516,9</b>	<b>- 20,5</b>	<b>- 0,6</b>

En dépit d'une allocation de renchérissement de 1,7% et de la charge supplémentaire résultant du versement de 72 MFr à la Caisse de pensions et de secours au titre des rentes des personnes mises à la retraite administrative en 1994, les charges de personnel ont pu, pour la première fois depuis 17 ans, être maintenues en deçà de celles de l'exercice précédent. Les principales modifications par rapport au compte de 1993 ainsi que leur justification ressortent du tableau ci-après.

	MFr	MFr
<b>Diminution de l'effectif 1967 collaborateurs</b>		
- personnel permanent - 1349	- 133,3	
- personnel en formation - 583		
- auxiliaires - 35		
- rentes pour le personnel mis à la retraite administrative	+ 56,8	- 76,5
<b>Compensation du renchérissement (1,7 %)</b>		
- personnel actif + 54,9		
- bénéficiaires de rentes + 9,8		+ 64,7
<b>Rétributions moyennes plus élevées</b>		+ 6,2
<b>Augmentation des participations de tiers ( prestations d'assurances)</b>		- 10,8
<b>Réduction du supplément spécial des indemnités de résidence</b>		- 2,7
<b>Relèvement des cotisations de la CNA</b>		+ 5,3
<b>Versements complémentaires pour les assurances du personnel (CPS)</b>		
- intérêt sur le déficit technique grevant la réserve mathématique (déficit technique 1993) + 5,3		
- suppression d'annuités - 14,0		- 8,7
<b>Divers</b>		+ 2,0
<b>Total</b>		- 20,5

Consécutivement à la poursuite systématique des mesures de rationalisation, il a été possible de procéder à une nouvelle réduction décisive de l'effectif par rapport aux années précédentes. Grâce au «contrat social» conclu avec les associations de personnel, cette opération a pu se réaliser sans susciter de problèmes sociaux graves. Pour 1994, le budget de l'effectif prévoyait 36 600 collaborateurs; en réalité, l'effectif moyen s'est élevé à 35 226 personnes (-1374) seulement. C'est principalement cette diminution marquante qui a permis de rester de 92,2 MFr en deçà des prévisions.

L'allocation de renchérissement, qui enregistre un léger accroissement de 1,7% par rapport à 1993, a occasionné le plus grand surcroît de coûts (64,7 MFr). Au 1<sup>er</sup> janvier 1994, le renchérissement a été

compensé jusqu'à un indice des prix à la consommation de 99,8 points alors que la moyenne annuelle est de 100,8 points.

La suppression intégrale du supplément spécial des indemnités de résidence, prévue au budget de 1994, a été différée d'un an par le Conseil fédéral, les montants étant toutefois réduits de moitié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1994. Tant l'augmentation des cotisations à l'assurance-accidents CNA que la progression de l'intérêt sur le déficit technique de la CPS (déficit 1993: 131,9 MFr) ont entraîné des dépenses supplémentaires, le montant principal concernant toutefois la prise en charge des rentes pour le personnel mis à la retraite administrative, de 72 MFr.

Les bénéficiaires de rentes touchent les mêmes allocations de renchérissement que le personnel

actif. Les charges supplémentaires qui en découlent pour la réserve mathématique de la CPS sont remboursées en 10 à 12 annuités constantes. La suppression de l'annuité qui résulte de l'incorporation de l'année 1982 (14 MFr) est partiellement compensée par une nouvelle annuité de 9,8 MFr due à l'incorporation de l'allocation de renchérissement de 1,7% au 1<sup>er</sup> janvier 1994.

**8 Dépenses de choses**

	Compte 1993 MFr	Budget 1994 MFr	Compte 1994 MFr	Défaut de comptes 94/93 MFr	%
<b>Matières</b>	<b>355,3</b>	<b>372,8</b>	<b>338,6</b>	<b>- 16,7</b>	<b>- 4,7</b>
Prestations de tiers pour l'entretien	189,4	212,8	185,7	- 3,7	- 2,0
Prestations d'exploitation et de vente par des tiers	235,1	254,5	227,2	- 7,9	- 3,4
Prestations d'exploitation	131,7	155,8	136,2	4,5	3,4
Renforts de personnel	59,4	60,3	53,2	- 6,2	- 10,4
Provisions	44,0	38,4	37,8	- 6,2	- 14,1
<b>Fermages et locations</b>	<b>72,0</b>	<b>78,4</b>	<b>108,5</b>	<b>36,5</b>	<b>50,7</b>
Biens-fonds	14,9	16,7	14,6	- 0,3	- 2,0
Véhicules sur rails	46,2	51,1	82,6	36,4	78,8
Autres	10,9	10,6	11,3	0,4	3,7
<b>Energie fournie par des tiers</b>	<b>204,1</b>	<b>214,3</b>	<b>210,3</b>	<b>6,2</b>	<b>3,0</b>
Courant de traction	156,8	163,5	161,2	4,4	2,8
Autre	47,3	50,8	49,1	1,8	3,8
<b>Assurances et dommages-intérêts</b>	<b>24,8</b>	<b>28,3</b>	<b>29,2</b>	<b>4,4</b>	<b>17,7</b>
<b>Indemnités pour voyages de service et remboursement de débours au personnel</b>	<b>40,6</b>	<b>41,5</b>	<b>39,6</b>	<b>- 1,0</b>	<b>- 2,5</b>
Indemnités pour voyages de service	15,8	15,8	15,3	- 0,5	- 3,2
Indemnités de déplacement	23,0	23,6	22,2	- 0,8	- 3,5
Autres	1,8	2,1	2,1	0,3	16,7
<b>Honoraires</b>	<b>46,2</b>	<b>43,2</b>	<b>42,1</b>	<b>- 4,1</b>	<b>- 8,9</b>
<b>Diverses prestations de tiers</b>	<b>105,5</b>	<b>117,5</b>	<b>104,9</b>	<b>- 0,6</b>	<b>- 0,6</b>
Impôts, taxes et droits	28,7	31,3	31,1	2,4	8,4
Taxes postales, bancaires, téléphoniques, ports	15,5	15,3	14,8	- 0,7	- 4,5
Imprimés, annonces	17,0	20,6	15,8	- 1,2	- 7,1
Contributions et indemnités	17,6	20,0	18,5	0,9	5,1
Autres	26,7	30,3	24,7	- 2,0	- 7,5
<b>Total</b>	<b>1 273,0</b>	<b>1 363,3</b>	<b>1 286,1</b>	<b>13,1</b>	<b>1,0</b>

L'accroissement des dépenses de choses (13,1 MFr, soit 1%) a pu être contenu grâce à un management rigoureux des coûts et en dépit de plusieurs nouvelles dépenses. Dans les «Fermages et locations» (+36,5 MFr), les dépenses pour la location-vente des 75 locomotives apparaissent pour la première fois dans leur intégralité. L'accroissement des coûts dans les centrales communes et partenaires est responsable des charges plus élevées de l'«Energie fournie par des tiers» (+6,2 MFr). Dans les «Assurances et dommages-intérêts» (+4,4 MFr), les

accidents de l'année dernière ont occasionné un surcroît de coûts des «autres prétentions en responsabilité civile». La conclusion d'une assurance de construction générale a entraîné une augmentation des primes d'assurance de 2,5 MFr.

Tous les autres groupes sont restés en deçà des chiffres de 1993. Dans les matières, il a été possible de réduire sensiblement les charges pour les matières d'entretien des véhicules (-12,8 MFr) et pour l'uniforme (-5 MFr). Grâce à une certaine retenue en matière

**9 Amortissements**

	Compte 1993 MFr	Budget 1994 MFr	Compte 1994 MFr	Déférence comptes 94/93 MFr	%
<b>Amortissements des immobilisations</b>	<b>710,1</b>	<b>779,0</b>	<b>739,1</b>	<b>29,0</b>	<b>4,1</b>
Installations ferroviaires	368,5	410,0	395,4	26,9	7,3
Usines électriques / ateliers	49,4	55,0	46,5	- 2,9	- 5,9
Véhicules	292,2	314,0	297,2	5,0	1,7
<b>Amortissements des fonds de roulement</b>	<b>4,8</b>	<b>4,3</b>	<b>4,8</b>	—	—
<b>Total</b>	<b>714,9</b>	<b>783,3</b>	<b>743,9</b>	<b>29,0</b>	<b>4,1</b>

Les amortissements des immobilisations correspondent à 3,5% (taux moyen) des valeurs de construction ou d'acquisition des immeubles, installations et véhicules.

A la fin de 1993, le volume des immobilisations déterminant pour les amortissements dépassait de 890 MFr le montant inscrit un an auparavant, entraînant un accroissement des amortissements de 29 MFr (4,1%).

Les amortissements des véhicules ont enregistré une progression inférieure à la moyenne (1,7%), étant donné que les locomotives prévues pour la location-vente ont été rayées des effectifs à la fin de 1993. Dans les usines électriques et les ateliers, les amortissements ont reculé de 2,9 MFr (5,9%) en raison du volume important de mobilier amorti en 1992.

ont régressé de 6,2 MFr. La modération observée en matière de projets de recherche et d'étude a entraîné une diminution de 4,1 MFr des honoraires.

Il est réjouissant de constater que l'ensemble des dépenses de choses est inférieur tant aux chiffres du budget publié pour 1994 qu'à ceux du budget interne réduit.

Comparativement à 1993, les amortissements des fonds de roulement (matériel et créances irrécouvrables) sont restés constants.

	Compte 1993 MFr	Budget 1994 MFr	Compte 1994 MFr	Différence comptes 94/93 MFr	Différence comptes 94/93 %
<b>Intérêts des engagements à long terme</b>	<b>529,7</b>	<b>581,1</b>	<b>581,0</b>	<b>51,3</b>	<b>9,7</b>
Prêts de la Confédération	304,5	378,4	311,1	6,6	2,2
Prêts de la CPS	224,9	202,4	251,9	27,0	12,0
Autres prêts	0,3	0,3	18,0	17,7	
<b>Intérêts des engagements à court terme</b>	<b>91,2</b>	<b>101,6</b>	<b>83,0</b>	<b>- 8,2</b>	<b>- 9,0</b>
<b>Total</b>	<b>620,9</b>	<b>682,7</b>	<b>664,0</b>	<b>43,1</b>	<b>6,9</b>

Les intérêts des engagements à long et court termes se sont accrus de 43,1 MFr, s'inscrivant à 664 MFr. Grâce aux opérations de location-vente et à une politique d'investissement modérée, il a été possible d'emprunter moins de fonds de tiers que prévu, de sorte que l'augmentation des intérêts des engagements à long terme a pu être maintenue au-dessous de 10% malgré une hausse moyenne des taux de 0,11%. Pour les intérêts des prêts de la Confédération, la progression est de 2,2% seulement, compte tenu d'emprunts de 110 MFr et d'un intérêt moyen peu modifié. Le taux d'intérêt des prêts de la Caisse de pensions et de secours correspond au rendement moyen des obligations de la Con-

fédération qui, d'une année à l'autre, a progressé de 0,35% pour s'établir à 4,93%. De plus, il faut servir des intérêts sur de nouveaux fonds. Un report des emprunts de la Confédération sur la Société pour le financement du matériel ferroviaire Eurofima s'est répercute sur les intérêts des autres prêts (18 MFr). Le budget des intérêts des engagements à long terme a pu être respecté.

Une gestion efficace des fonds à court terme a entraîné un recul de 8,2 MFr (9%) des intérêts des engagements à court terme, qui s'élèvent à 83 MFr. Les charges sont nettement inférieures au budget.

11

**Autres postes de charges**

	Compte 1993 MFr	Budget 1994 MFr	Compte 1994 MFr	Différence comptes 94/93 MFr	Différence comptes 94/93 %
Investissements non activables	211,6	215,0	290,1	78,5	37,1
Constitution de réserves	—	1,0	3,6	3,6	
Charges hors exploitation et extraordinaires	19,4	13,8	40,2	20,8	107,2

Le montant des investissements non activables représente la part des ouvrages achevés qui ne constitue aucune augmentation de valeur. Les investissements décomptés en 1994 ont fortement augmenté par rapport à l'exercice précédent. S'inscrivant à 2,5 milliards de francs, ils ont dépassé pour la première fois depuis 10 ans les investissements annuels (2 020,6 MFr), ce qui a entraîné un accroissement correspondant des investissements non activables de 78,5 MFr (37,1%).

La réserve pour les jours de repos, de vacances et de compensation non retirés du personnel a dû être relevée de 2,6 MFr. De plus, pour la première fois depuis 1987, un montant de 1 MFr a été versé à la réserve pour la couverture de gros dommages, qui passe à 51 MFr.

Un prélèvement, sur cette réserve, pour les graves accidents ne s'est pas imposé pour 1994. Pour les créances non encore réglées, notamment en relation avec l'accident de Zürich Affoltern, la situation sera réexaminée dans le cadre de la clôture annuelle de 1995.

Les charges hors exploitation et extraordinaires ont progressé de 20,8 MFr pour s'inscrire à 40,2 MFr. A la fin de l'année, les valeurs des matières ont dû être apurées dans le contexte de l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée (dégrèvement de l'ICHA). De plus, conformément à un jugement du Tribunal fédéral, il a fallu verser une première indemnité pour les contrats en droit de superficie en relation avec les expropriations dans la région de Lugano.

## Compte de résultats de l'infrastructure

Aux termes du mandat de prestations 1987, la Confédération porte

la responsabilité financière pour la construction et l'entretien de l'infrastructure. Les dépenses annuelles nécessaires à cet effet et leur couverture doivent faire l'objet

d'un compte séparé, en conformité des dispositions de l'art. 15, 2<sup>e</sup> alinéa de la LF sur les CFF.

	Compte 1993 MFr	Budget 1994 MFr	Compte 1994 MFr	Définition des comptes 94/93 MFr	Définition des comptes 94/93 %
<b>Charges</b>					
Amortissements	347,1	382,0	374,6	27,5	7,9
Intérêts	360,3	392,0	387,9	27,6	7,7
Entretien ordinaire	495,9	549,6	495,8	- 0,1	-
Investissements non activables	148,6	157,0	202,7	54,1	36,4
<b>Total brut</b>	<b>1 351,9</b>	<b>1 480,6</b>	<b>1 461,0</b>	<b>109,1</b>	<b>8,1</b>
Double imputation du ferrouillage	- 55,0	- 63,0	- 62,0	- 7,0	- 12,7
<b>Total net</b>	<b>1 296,9</b>	<b>1 417,6</b>	<b>1 399,0</b>	<b>102,1</b>	<b>7,9</b>
<b>Produits</b>					
Contributions des CFF	—	—	—	—	—
Prestations de la Confédération	1 296,9	1 417,6	1 399,0	102,1	7,9
<b>Total</b>	<b>1 296,9</b>	<b>1 417,6</b>	<b>1 399,0</b>	<b>102,1</b>	<b>7,9</b>

L'infrastructure comprend tous les équipements et installations fixes qui ont un rapport direct avec la construction, l'exploitation et l'entretien des installations du trafic. N'en font pas partie les installations et équipements des usines électriques et des centrales convertitrices, les lignes de transport et les ateliers principaux de l'entretien des véhicules.

Les amortissements sont calculés, sur la base des valeurs immobilisées, directement selon les données du compte des immobilisations et des amortissements. La base du calcul des intérêts est constituée par la part de fonds de tiers consacrée aux investissements dans l'infrastructure. L'entretien ordinaire ressort des ordres d'entretien tels qu'ils figurent dans le système comptable interne, et les investissements non activables résultant d'ordres d'investissement correspondent à la part sans augmentation de valeur

des objets achevés dans le domaine de l'infrastructure.

L'ensemble des dépenses s'élève à 1 461 MFr. De cette somme, pour éviter une double imputation de la Confédération, 62 MFr sont déduits au titre des parts de l'infrastructure qui figurent dans l'indemnité compensatrice pour le ferrouillage, basée sur une couverture intégrale des coûts (art. 35 OCFF).

Suite à l'accroissement des valeurs immobilisées, les amortissements ont progressé de 27,5 MFr (7,9%) par rapport à 1993. La mobilisation nécessaire des fonds et des taux d'intérêts plus élevés ont entraîné une augmentation des intérêts de 27,6 MFr (7,7%), qui s'inscrivent dès lors à 387,9 MFr.

Dans l'entretien, il a été possible de compenser le surcroît de coûts dû au renchérissement, de sorte que l'entretien ordinaire,

495,8 MFr, correspond au montant de l'exercice précédent.

La progression de 54,1 MFr (36,4%) du poste «Investissements non activables» découle de la somme élevée des projets achevés et décomptés au cours de l'exercice 1994.

Malgré les investissements non activables nettement plus élevés, il a été possible de maintenir le compte en deçà du budget (-18,6 MFr). Cela est essentiellement dû à l'entretien ordinaire, qui est resté de 53,8 MFr inférieur aux prévisions.

## Compte des investissements

Le budget ordinaire du compte des investissements de 1994 a été limité par le Conseil fédéral à 1 650 MFr nets. Compte tenu des contributions de tiers (84,5 MFr), il en est résulté un volume brut des investissements de 1 734,5 MFr.

Ce montant du budget a été relevé de 472 MFr, le total s'inscrivant à 2 206,5 MFr, en faveur de certains projets (notamment Rail 2000,

biens-fonds pour des projets ultérieurs, couloirs ferroviaires, commercialisations).

Les dépenses brutes de 2 020,6 MFr figurant au compte sont inférieures de 127 MFr (5,9%) à celles de 1993 et de 185,9 MFr (8,4%) au budget. La part brute des investissements ordinaires s'élève à 1 608,3 MFr, dont 1 519,4 MFr à la charge des CFF. Elle est inférieure de 130,6 MFr (7,9%) à la consigne du Conseil fédéral (1 650 MFr). Les dépenses

pour les autres investissements, de 59,7 MFr (Rail 2000 – 5,7 MFr, couloir ferroviaire au St-Gothard – 8,9 MFr, couloir ferroviaire au Lötschberg +2 MFr, domaine – 46 MFr, autres – 1,1 MFr), sont restées en deçà du budget. Les contributions de tiers dépassent de 9,7 MFr les prévisions.

Le financement des dépenses brutes de 2 020,6 MFr se répartit ainsi.

Amortissements	739,1 MFr	36,6 %
Investissements non activables	290,1 MFr	14,4 %
Contributions de tiers et produits divers	97,3 MFr	4,8 %
Fonds d'emprunts à long terme (notamment prêts de la Confédération et de la CPS)	894,1 MFr	44,2 %

13

Nature des produits et des charges	Compte 1993 MFr	Budget 1994 MFr	Compte 1994 MFr	Déférence comptes 94/93 MFr	Déférence comptes 94/93 %
<b>Charges</b>					
Dépenses de choses	1 833,0	1 909,1	1 709,8	– 123,2	– 6,7
Matières	269,8	305,6	247,4	– 22,4	– 8,3
Prestations de tiers	1 278,5	1 279,9	1 266,0	– 12,5	– 1,0
Honoraires (études de projets/direction des travaux)	136,3	174,0	108,7	– 27,6	– 20,2
Autres dépenses de choses	148,4	149,6	87,7	– 60,7	– 40,9
Prestations propres	314,6	297,4	310,8	– 3,8	– 1,2
Total des charges	2 147,6	2 206,5	2 020,6	– 127,0	– 5,9
<b>Produits</b>					
Produits accessoires	77,0	84,5	97,3	20,3	26,4
Contributions de tiers *	73,7	84,5	94,2	20,5	27,8
Divers produits	3,3	—	3,1	– 0,2	– 6,1
Investissements à la charge des CFF	2 070,6	2 122,0	1 923,3	– 147,3	– 7,1
Total des produits	2 147,6	2 206,5	2 020,6	– 127,0	– 5,9

\* dont contribution du Canton de Zurich aux investissements engagés dans le RER

**Compte des investissements  
par groupes d'immobilisations  
(montants bruts)**

**Immeubles et installations**

Installations ferroviaires

Usines électriques

Ateliers

**Véhicules**

Véhicules moteurs

Voitures

Wagons (y compris wagons de service)

Véhicules routiers

**Total**

	Compte 1993 MFr	Budget 1994 MFr	Compte 1994 MFr	Différence comptes 94/93 MFr	Différence comptes 94/93 %
<b>Immeubles et installations</b>	<b>1 552,9</b>	<b>1 629,8</b>	<b>1 467,5</b>	<b>- 85,4</b>	<b>- 5,5</b>
Installations ferroviaires	1 467,1	1 515,1	1 377,0	- 90,1	- 6,1
Usines électriques	71,3	96,3	75,8	4,5	6,3
Ateliers	14,5	18,4	14,7	0,2	1,4
<b>Véhicules</b>	<b>594,7</b>	<b>576,7</b>	<b>553,1</b>	<b>- 41,6</b>	<b>- 7,0</b>
Véhicules moteurs	404,6	380,8	415,1	10,5	2,6
Voitures	139,5	111,1	98,6	- 40,9	- 29,3
Wagons (y compris wagons de service)	43,8	75,8	34,3	- 9,5	- 21,7
Véhicules routiers	6,8	9,0	5,1	- 1,7	- 25,0
<b>Total</b>	<b>2 147,6</b>	<b>2 206,5</b>	<b>2 020,6</b>	<b>- 127,0</b>	<b>- 5,9</b>

Comparativement à 1993, toutes les charges par nature font ressortir une diminution. Les contributions de tiers progressent de 20,5 MFr (27,8%) d'une année à l'autre et de 9,7 MFr (11,5%) par rapport au budget. La contribution du Canton de Zurich aux investissements engagés dans le RER s'est élevée à 36,5 MFr, ce qui représente 38,7% du total des contributions de tiers.

terrains avantageux, les projets hors budget ordinaire sont restés inférieurs de 56,7 MFr aux prévisions. De plus, il a fallu différer des achats de terrains, des procédures d'approbation des plans n'étant pas encore achevées.

Les investissements nets de 1 282,6 MFr (dépenses brutes 1 377 MFr moins 94,4 MFr au titre des contributions de tiers et des produits divers) ont été affectés aux travaux suivants:

508,6 MFr	gares, bâtiments de service et administratifs
368,6 MFr	installations de la pleine voie (dont ligne du Grauholz 43,2 MFr, seconde voie Schüpfen–Lyss 9,9 MFr, seconde voie Vaumarcus–Gorgier-St-Aubin 25,4 MFr, mise à 4 voies Aarau–Rapperswil 11 MFr, nouvelle ligne Muttenz–Liestal 43,7 MFr, seconde voie Rotkreuz–Rotsee 29,2 MFr, seconde voie Bad Ragaz–Landquart 11,3 MFr, seconde voie Brugg–Birrfeld 12,2 MFr, seconde voie Goldach–Mörschwil 8,1 MFr)
216,5 MFr	renouvellement de voies et de branchements
29,3 MFr	petits travaux de complètement et de renouvellement
25,4 MFr	renouvellement de caténaires y compris dispositifs de commande
85,4 MFr	réalisation de projets informatiques
7,6 MFr	biens-fonds pour des projets ultérieurs
41,2 MFr	divers projets

Au chapitre des usines électriques, la différence en moins (20,5 MFr) par rapport au budget est due essentiellement à des retards pris par les procédures d'approbation des plans.

Dans le domaine des ateliers, le retard survenu dans l'aménagement de la halle de montage des locomotives aux ateliers principaux d'Yverdon est principalement responsable de la différence en moins (3,7 MFr) comparativement aux prévisions.

Les dépenses pour l'acquisition de nouveaux véhicules sont inférieures de 23,6 MFr au budget. Des modifications des programmes d'acquisition et de livraison ont entraîné des dépenses correspondantes en plus et en moins pour certaines catégories de véhicules.

Les investissements se répartissent sur les types de véhicules ci-après:

122,3 MFr	véhicules RER
80,9 MFr	trains-navette
175,5 MFr	locomotives Re 460 (Rail 2000 et couloir ferroviaire)
9,9 MFr	automotrices Genève–La Plaine
57,8 MFr	voitures EuroCity
23,3 MFr	voitures de commande du type unifié IV

## Bilan

15	Compte 1993 MFr	Compte 1994 MFr	Différence MFr
<b>Actifs</b>			
Immobilisations	14 386,2	14 912,6	526,4
Fonds de roulement	3 140,0	3 248,0	108,0
Actifs transitoires	293,8	339,3	45,5
Charges à amortir (dettes CPS)	977,6	674,9	- 302,7
Découvert du bilan	124,3	322,3	198,0
<b>Total actifs</b>	<b>18 921,9</b>	<b>19 497,1</b>	<b>575,2</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Fonds propres</b>	<b>3 000,0</b>	<b>3 000,0</b>	<b>—</b>
<b>Fonds de tiers</b>	<b>15 629,4</b>	<b>16 109,0</b>	<b>479,6</b>
Engagements à long terme	10 567,0	11 457,2	890,2
Engagements à court terme	4 084,8	3 976,9	- 107,9
(dont fonds pour la couverture de gros dommages)	(50,7)	(51,7)	(1,0)
Engagements cumulés de la CPS	977,6	674,9	- 302,7
<b>Passifs transitoires</b>	<b>292,5</b>	<b>388,1</b>	<b>95,6</b>
<b>Réserve pour la couverture de futurs déficits</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total passifs</b>	<b>18 921,9</b>	<b>19 497,1</b>	<b>575,2</b>

### Actifs

Au 31 décembre 1994, la somme inscrite au bilan s'établissait à 19 497,1 MFr, ce qui dénote une hausse de 575,2 MFr (3%).

La valeur au bilan des immeubles, installations et véhicules ainsi que des participations a évolué comme il suit:

16	Compte 1993 MFr	Compte 1994 MFr	Différence MFr
<b>Installations ferroviaires</b>			
Usines électriques	11 828,9	13 493,8	1 664,9
Ateliers	1 312,6	1 349,6	37,0
Véhicules	343,8	348,0	4,2
Biens-fonds pour des projets ultérieurs	7 516,4	7 703,2	186,8
<b>Total des valeurs de construction ou d'acquisition</b>	<b>21 297,2</b>	<b>23 180,9</b>	<b>1 883,7</b>
Déduction des amortissements cumulés	- 13 091,3	- 14 283,4	1 192,1
<b>Valeur au bilan des immeubles, installations et véhicules</b>	<b>8 205,9</b>	<b>8 897,5</b>	<b>691,6</b>
en % des valeurs de construction ou d'acquisition	38,5 %	38,4 %	- 0,1 %
<b>Ouvrages inachevés</b>	<b>5 903,5</b>	<b>5 704,8</b>	<b>- 198,7</b>
<b>Participations</b>	<b>276,8</b>	<b>310,3</b>	<b>33,5</b>

Sur l'ensemble des valeurs de construction ou d'acquisition, soit 23 180,9 MFr, l'infrastructure représente 13 500 MFr ou 58,2%. En raison de l'âge moyen élevé des installations, les valeurs de remplacement sont nettement supérieures aux valeurs d'acquisition.

La hausse de 1 883,7 MFr des valeurs de construction ou d'acquisition résulte de l'accroissement ordinaire des valeurs immobilisées. Déduction faite des amortisse-

ments cumulés (+1 192,1 MFr), la valeur au bilan est en progression de 691,6 MFr. La valeur des travaux en cours a diminué de 198,7 MFr pour s'inscrire à 5 704,8 MFr en raison de divers grands ouvrages décomptés (notamment le projet principal du RER zurichoïs).

Le fonds de roulement a augmenté de 108 MFr (3,4%), s'établissant à 3 248 MFr. Cette évolution est surtout due à la progression des avoirs en banque (18,9 MFr), des

prêts et des valeurs en portefeuille (11 MFr), des comptes courants actifs d'autres chemins de fer (31,7 MFr) ainsi que des crédits de clients (51,3 MFr).

Les charges à amortir (dette CPS) englobent les engagements des CFF envers la Caisse de pensions et de secours. En 1994, ces engagements ont reculé pour s'inscrire à 674,9 MFr.

### *Passifs*

D'une année à l'autre, les fonds de tiers se sont encore accrûs de 479,6 MFr, s'établissant à 16 109 MFr. La relation entre les fonds propres et les fonds de tiers

a continué de se détériorer, passant de 1:5,2 en 1993 à 1:5,4 en 1994.

Les engagements à long terme se décomposent comme il suit:

17

	Compte 1993 MFr	Compte 1994 MFr	Déférence MFr
Prêts de la Confédération	5 446,0	6 020,0	574,0
Prêts de la CPS	5 110,0	5 110,0	—
Autres prêts	11,0	327,2	316,2
<b>Total</b>	<b>10 567,0</b>	<b>11 457,2</b>	<b>890,2</b>

Les engagements à long terme sont constitués pour 52,5% de prêts de la Confédération, pour 44,6% de prêts de la CPS et pour 2,9% d'autres prêts. Les nouveaux prêts de la Confédération se sont élevés à 574 MFr, alors que les prêts de la CPS n'ont pas subi de modification. L'octroi de deux prêts par Eurofima, Bâle, a entraîné une augmentation des «Autres prêts», qui s'inscrivent dès lors à près de 330 MFr.

Les engagements à court terme sont en baisse de 107,9 MFr comparativement à 1993. D'une année à l'autre, l'évolution des différents postes est inégale. Consécutivement à la conversion d'un prêt à court terme en engagement à long terme, les engage-

ments à court terme envers la Confédération ont reculé de 375 MFr. En revanche, les avoirs des institutions sociales ont progressé de 173,8 MFr et les versements du personnel à la Caisse d'épargne CFF de 74,7 MFr. Les engagements cumulés de la CPS représentent la contrepartie des charges à amortir (dette CPS) figurant à l'actif.

## **Flux financiers**

**18**

MFr

MFr

### **Origine des fonds**

#### **- Autofinancement**

Cash-flow

(amortissements, investissements non activables, constitution de réserves, déficit)

837,6

#### **- Apports de tiers**

Augmentation des engagements à long terme

890,2

Contributions de tiers aux investissements  
et produits divers sur les investissements

97,3

Augmentation des passifs transitoires

95,6

1 083,1

#### **- Vente de matériel roulant mis en location-vente**

392,8

2 313,5

### **Affectation des fonds**

#### **- Diminution des engagements à court terme**

105,9

#### **- Investissements**

Augmentation des valeurs immobilisées au compte des investissements de 1994

2 020,6

#### **- Augmentation des participations**

33,5

#### **- Augmentation des fonds de roulement**

108,0

#### **- Augmentation des actifs transitoires**

45,5

2 313,5

## Compte spécial d'AlpTransit

Conformément à l'Ordonnance sur les comptes spéciaux de construction de la ligne ferroviaire suisse à travers les Alpes, du 1<sup>er</sup> septembre 1993, les CFF doivent tenir, à partir de la reprise du projet de construction, un compte spécial de construction pour la réalisation de chacune des nouvelles lignes ferroviaires Arth-Goldau-Lugano

et Wädenswil/Thalwil-Baar. Les explications ci-après portent sur le compte spécial «AlpTransit – St-Gothard». Le compte spécial «AlpTransit – Intégration de la Suisse orientale» sera ouvert en 1995.

## Compte des investissements

Les investissements, de 47,6 MFr, sont inférieurs de 24,6 MFr à ceux de l'exercice précédent, et de 100 MFr au budget (voir page 62).

Les dépenses comprennent également les coûts d'AlpTransit RhB et FO, de 5,7 MFr, qui doivent être supportés par le compte spécial «St-Gothard». En revanche, les charges d'intérêts (4 MFr) n'y figurent pas. Elles sont inscrites dans un compte spécial (voir le chapitre «Financement»).

19

	Compte 1993 MFr	Budget 1994 MFr	Compte 1994 MFr	Déférence comptes 94/93 MFr	%
<b>Charges</b>					
<b>Dépenses de choses</b>	<b>68,6</b>	<b>140,0</b>	<b>41,4</b>	<b>- 27,2</b>	<b>- 39,7</b>
Prestations de tiers pour construction	8,6	46,5	9,6	1,0	11,6
Acquisition de terrains	4,7	9,0	0,1	- 4,6	- 97,9
Honoraires (études de projets/direction des travaux)	55,0	84,0	31,3	- 23,7	- 43,1
Autres prestations de tiers	0,3	0,5	0,4	0,1	33,3
<b>Prestations propres</b>	<b>3,6</b>	<b>7,6</b>	<b>6,2</b>	<b>2,6</b>	<b>72,2</b>
<b>Total</b>	<b>72,2</b>	<b>147,6</b>	<b>47,6</b>	<b>- 24,6</b>	<b>- 34,1</b>

Compte tenu des intérêts, le total des charges de 1994 s'élève à 51,6 MFr.

La comparaison du compte de 1994 avec l'exercice précédent se présente ainsi pour les différents projets:

20

	Compte 1993 MFr	Budget 1994 MFr	Compte 1994 MFr	Déférence comptes 94/93 MFr	%
<b>Etudes / projet général<sup>1)</sup></b>					
Acquisition de terrains	46,1	86,1	30,1	- 16,0	- 34,7
Système de sondage Piora	4,7	8,5	0,1	- 4,6	- 97,9
Sondages	9,9	27,0	10,3	0,4	4,0
Coûts d'AlpTransit RhB et FO	—	13,0	1,4	1,4	.
Solde de coûts de la phase intermédiaire	11,5	—	5,7	5,7	.
<b>Total</b>	<b>72,2</b>	<b>147,6</b>	<b>47,6</b>	<b>- 24,6</b>	<b>- 34,1</b>

<sup>1)</sup> y compris études du raccordement de la Suisse orientale

Les travaux généraux d'étude et ceux du système de sondage Piora ont été systématiquement poursuivis. Selon entente avec les autorités de surveillance, les coûts d'AlpTransit RhB et FO ont été intégrés dans le compte des investissements d'AlpTransit – St-Gothard. En revanche, l'on n'a plus enregistré de coûts de la phase intermédiaire.

A l'origine, le budget de 1994 prévoyait des dépenses de 147,6 MFr. Les charges réelles, de 47,6 MFr, sont exactement 100 MFr en deçà de ce montant. L'écart se justifie comme il suit:  
 · Le budget a été établi sur la base du calendrier original.

- Les études ont d'abord été limitées aux tronçons critiques en matière de délais. Après entente avec l'Office fédéral des transports, elles devraient se poursuivre dans leur intégralité après la décision du Conseil fédéral (fin 1994/début 1995).
- A quelques exceptions près, les acquisitions de terrains ont été provisoirement effectuées au débit du compte CFF (10 MFr).

Le budget a été actualisé sur la base des conditions modifiées et réduit à 76,2 MFr. La différence en moins s'élève ainsi encore à 28,6 MFr.

### *Financement*

Conformément à la convention sur le financement, la Confédération a, en alimentant régulièrement un compte courant, fourni les fonds requis pour les investissements. Pour 1994, les fonds engagés au titre d'argent frais se sont élevés à 62,6 MFr. De ce montant, 49,9 MFr concernent les investissements des CFF, 5,3 MFr les parts RhB et FO, 4 MFr les intérêts et 3,4 MFr la part de la surveillance du projet

exercée par l'Etat-major de contrôle et de coordination (EMCC) et par l'Office fédéral des transports (OFT), cette dernière étant comptabilisée sur un compte transitoire. La différence entre les fonds engagés et les charges annuelles (investissements et intérêts) s'explique par l'écart entre l'enregistrement des dépenses et le paiement des factures.

Les charges d'intérêts se décomposent ainsi:

21	Compte 1993 MFr	Budget 1994 MFr	Compte 1994 MFr	Déférence comptes 94/93 MFr	%
<b>Intérêts des engagements à long terme</b>					
Prêts par les moyens de la trésorerie	—	5,0	2,7	2,7	.
Prêts financés par les droits d'entrée sur les carburants	—	4,5	2,4	2,4	.
	—	0,5	0,3	0,3	.
<b>Intérêts du compte courant (y compris RhB, FO)</b>	<b>0,4</b>	<b>3,2</b>	<b>1,3</b>	<b>0,9</b>	.
<b>Total</b>	<b>0,4</b>	<b>8,2</b>	<b>4,0</b>	<b>3,6</b>	.

*Bilan*

22

	Compte 1993 MFr	Compte 1994 MFr	Différence MFr
<b>Actifs</b>			
Immobilisations	72,6	124,2	51,6
Ouvrages inachevés	72,2	119,8	47,6
Intérêts activés	0,4	4,4	4,0
<b>Actifs transitoires</b>	<b>1,6</b>	<b>4,6</b>	<b>3,0</b>
<b>Total actifs</b>	<b>74,2</b>	<b>128,8</b>	<b>54,6</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Fonds de tiers</b>			
<b>Engagements à long terme</b>	<b>51,0</b>	<b>113,0</b>	<b>62,0</b>
Prêts financés par les ressources générales de la Confédération	45,9	101,7	55,8
Prêts financés par les droits d'entrée sur les carburants	5,1	11,3	6,2
<b>Engagements à court terme</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>0,2</b>
Compte courant	0,4	0,6	0,2
<b>Autres engagements (créditeurs)</b>	<b>21,0</b>	<b>14,5</b>	<b>- 6,5</b>
<b>Passifs transitoires (prestations propres)</b>	<b>1,8</b>	<b>0,7</b>	<b>- 1,1</b>
<b>Total passifs</b>	<b>74,2</b>	<b>128,8</b>	<b>54,6</b>

Au 31 décembre 1994, la somme inscrite au bilan s'établissait à 128,8 MFr (+54,6 MFr). A l'actif, les investissements engagés jusqu'ici figurent pour 119,8 MFr (+47,6 MFr), AlpTransit RhB et FO compris. Les intérêts cumulés à la fin de 1994 s'élèvent à 4,4 MFr. Les actifs transitoires, de 4,6 MFr, comprennent la part des CFF aux coûts de la surveillance du projet EMCC et OFT, dont la

comptabilisation définitive doit faire l'objet d'une décision.

Les positions principales du passif sont constituées par les prêts financés par les ressources générales de la Confédération et par les droits d'entrée sur les carburants (113 MFr). Sur la dette en compte courant de 62,6 MFr, intérêts compris, une somme de 62 MFr a été convertie en prêt à la fin de 1994.

Le solde (0,6 MFr) est reporté à compte nouveau. Il comprend 0,1 MFr au titre de versements déjà effectués en 1994 au débit d'«AlpTransit – Intégration de la Suisse orientale». Ce montant sera transféré en 1995 sur le compte spécial correspondant à ouvrir.